



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 mars 2018  
19 heures 00

-----

GF/NB

N° 002241

Associations -  
Subventions 2018 -  
Avance de trésorerie  
en faveur de  
l'association Les  
Tréteaux de Nuit.

Affiché le :

Le mardi 27 mars 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, une convention d'objectif entre la ville d'Apt et l'association les Tréteaux de Nuit a été approuvée par délibération n° 2014 du 14 juin 2016 pour la période de janvier 2016 à décembre 2018.

Cette convention précise les modalités de versement de la subvention de fonctionnement et prévoit le paiement d'un acompte de 30% avant le vote du budget annuel de la commune, pour la part consacrée aux actions et au fonctionnement de l'association.

**Considérant** la subvention de 31 000€, allouée à l'association Les Tréteaux de Nuit pour l'année 2017,

**Considérant** que le montant global des subventions aux associations sera arrêté lors du vote du budget annuel 2018 de la commune de la présente séance,

**Considérant** la demande d'acompte déposée en mairie par l'association Les Tréteaux de Nuit,

**Considérant** les dépenses engagées par l'association dans le cadre de l'organisation du festival 2018 : cachets d'artistes, factures de fournisseurs etc.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Considérant** les termes de la convention d'objectif en cours d'exécution,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement d'un acompte de 30% en faveur de l'association Les Tréteaux de Nuit, soit 9 300€

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** le versement de la somme de 9 300€ au titre d'acompte de la subvention de fonctionnement 2018 en faveur de l'association Les tréteaux de Nuit, comme exposé ci-dessus.

**DIT** que le montant attribué sera pris en compte lors de l'élaboration du tableau des subventions 2018.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65, article 6574, du budget principal de la Commune.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**